

# Compte rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2012

Le Conseil Municipal de la Commune de Poisat (Isère) s'est réuni en séance publique le lundi 26 mars 2012, à 20 heures, salle du Conseil.

**Présents** : M. Jean-Marc Uhry, Maire – MM Bernard Bouhet, Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Ludovic Bustos, Adjoint – Mmes Marie Chaix, Françoise Gauthier, M. Hervé Fanton, Mmes Sandrine Menduni, Nicole Oleï, Martine Donnet, M. David Wager, Mme Micheline Burgun, MM Eric Arnol, Charles Hamon, Mme Nelly Pugnale, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** : M. Yves Arnal, Adjoint ; MM Francis Dal, Gilbert Allouard, Conseillers Municipaux.

**Pouvoir** : M. Dal pour M. Bouhet

**Secrétaire de séance** : Mme Chaix.

Le compte rendu du conseil municipal du 27 février 2012 n'appelle aucune remarque

## FINANCES

### Vote du budget

Présenté par le Maire, le **Compte Administratif** de l'exercice 2011 des deux budgets :

### Budget communal

Excédent de fonctionnement : 230 099,35 €

Excédent d'investissement : 499 844,43 €

### Budget de l'eau

Excédent d'exploitation : 35 396,98 €

Excédent d'investissement : 83 178,14 €

M. Uhry ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote, les Comptes Administratifs sont adoptés par 16 voix pour dont un pouvoir de M. Dal.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des présents avec un pouvoir de M. Dal.

Présentés par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

• **Les comptes de gestion** dressés pour l'exercice 2011 par le receveur

• **Le budget 2012 de l'eau en équilibre**

Exploitation: 83 396,98 €

Investissement : 117 378,14 €

• **L'affectation de l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2011** soit 130 000,00 € au financement des dépenses d'investissement (art 1068 du BP 2012) et le reste, soit 100 099,35 € étant repris en section de fonctionnement (art 002)

• **Les taux d'imposition 2012**

– Taxe d'habitation :	12,94	%
– Taxe Foncier Bâti :	30,66	%
– Taxe Foncier Non Bâti :	85,15	%

• **Le budget communal 2012 en équilibre.**

Fonctionnement : 2 294 793,35 €

Investissement : 2 335 164,43 €

## URBANISME

Présentés par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- l'instauration d'une bonification de 10% maximum du COS, Coefficient d'Occupation des Sols, pour les tènements fonciers situés en zone Ur, dans le secteur compris entre l'allée Flora Tristan, l'avenue Pierre Mendès France et la limite avec la commune de St Martin d'Hères,
- le principe de consultation des Poisatiers sur l'augmentation de 30% du COS instaurée par la loi du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire.

## PERSONNEL

Présentée par Mme Micheline Burgun, Conseillère Municipale Déléguée,

- la prise en charge d'un stage de formation de base BAFA organisé à Bourg en Bresse du 7 au 14 avril 2012, pour un coût de 550 €.

## INFORMATION

Dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, signature, M. le Maire informe les membres du conseil de la signature :

- d'une renonciation à l'exercice du droit de préemption sur une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé à Poisat 8, rue du Moucherotte, au prix de 320 000 €,
- pour le marché de réhabilitation du bâtiment communal sis à Poisat 2, rue Hector Berlioz,
  - d'un avenant n°1 d'un montant de 2 195,78 € HT avec l'entreprise M2P, sise 18, rue du Drac 38640 Claix, titulaire du lot 6 – Menuiserie intérieur bois Mobilier,
  - d'un avenant n°1 d'un montant de 1 801,13 € HT avec l'entreprise Trouilloud Energeia, sise 88, rue Aristide Bergès 38420 Domène, titulaire du 12 – Chauffage Plomberie Ventilation,
  - d'un avenant n°3 d'un montant de 1 966,00 € HT avec l'entreprise Cerca, sise ZA Les Longs Prés 38660 Lumbin, titulaire du lot 4 – Serrurerie.
- d'une convention pour la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement non collectif perçue auprès des usagers pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif existantes, avec Grenoble Alpes Métropole et Véolia Eau.

**Ce compte rendu sera validé lors du prochain conseil municipal.**